

BRUXELLES PATRIMOINES

Avril 2017 | N° 22

Dossier **ART NOUVEAU**

Varia **LA PROPRIÉTÉ LE FÉBURE**
REMIGIO CANTAGALLINA

BRUXELLES PATRIMOINES

Avril 2017 | N° 22

Dossier ART NOUVEAU

Varia LA PROPRIÉTÉ LE FÈBRE
REMIGIO CANTAGALLINA

DOSSIER

LA PROTECTION DU PATRIMOINE ART NOUVEAU À BRUXELLES

HISTOIRE D'UNE PRISE
DE CONSCIENCE
CULTURELLE

MURIEL MURET
HISTORIENNE DE L'ART,
DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES



Démontage des ferronneries de la façade de la maison personnelle de Victor Horta (actuel Musée Horta), rue Américaine 23-25 à Saint-Gilles, vers 1980 (M. Celis © SPRB).

EN 1971, FRANCO BORSI ET HANS WIESER PUBLIAIENT LE LIVRE DE RÉFÉRENCE BRUXELLES, CAPITALE DE L'ART NOUVEAU, AU SORTIR D'UNE LONGUE ÉPOQUE D'IGNORANCE ET DE DESTRUCTION DE CE TRÉSOR DE L'IDENTITÉ BRUXELLOISE. La même année marque aussi le début d'une véritable politique de protection continue de l'Art nouveau qui est toujours en cours. 45 ans plus tard, la ville-région s'est remarquablement positionnée comme capitale culturelle et touristique de ce style fulgurant, exalté puis méprisé, qui fascine à nouveau le grand public.

Les premières protections portent sur les œuvres de Victor Horta, grâce à l'acharnement de l'architecte Jean Delhay, élève et admirateur inconditionnel du maître. Il fut, dès après la disparition de celui-ci, ce que l'on nommerait aujourd'hui un lobbyiste, voué à la protection de l'œuvre de ce dernier. Il connut des échecs¹, mais parvint, en 1963, à convaincre la commune de Saint-Gilles d'acquiescer et de faire classer la maison-atelier qui allait devenir le Musée Horta (p. 12). Cela n'allait pas de soi : en 1947, la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) n'avait pas fait obstacle à la démolition de l'hôtel Aubecq, œuvre de Victor Horta, au motif qu'elle était trop récente pour justifier un classement (fig. 1). Quatorze ans plus tard, la même CRMS proposait donc au ministre compétent le classement de la maison personnelle et de l'atelier de Horta, sis rue Américaine 23-25. Le courrier de l'administration précisait que «...jusqu'à présent aucun immeuble du XIX^e siècle n'a encore été classé, bien qu'aucune disposition légale n'empêche de classer



Fig. 1
Hôtel Aubecq, anciennement avenue Louise 520 à Bruxelles, démolit en 1950 (© KIK-IRPA, Bruxelles).

des œuvres d'architecture, même contemporaine. De toute manière, si l'on devait entamer l'examen des œuvres du XIX^e siècle qui méritent d'être classées, il est incontestable que l'œuvre entière de Victor Horta devrait y occuper la première place (...)»². Si aujourd'hui l'on n'hésite plus à proposer au classement des œuvres contemporaines, par contre le classement de l'intégralité du travail de Horta n'est pas acquis, voire fait débat.

AVANT LA RÉGIONALISATION

Premier classement d'un bien du XIX^e siècle, premier classement d'un bâtiment de Horta, la victoire de 1963 ne signait pas la fin des malheurs de l'Art nouveau bruxellois. Ainsi deux ans plus tard, on démolissait la fameuse Maison du Peuple, œuvre majeure de Horta, qui est devenue ainsi martyr et emblème d'un certain saccage du patrimoine de la capitale.



Fig. 2

Intérieur de l'hôtel Hannon, avenue de la Jonction 1 à Saint-Gilles. Visite de la Commission royale des Monuments et des Sites vers 1980 (M. Celis © SPRB).

Jean Delhaye, qui avait lui-même acquis plusieurs maisons de Victor Horta dont il obtint le classement, ne menait plus seul le combat. Son action et celle d'associations de défense du patrimoine provoqua, dans les années 1970, une série de protections de l'Art nouveau bruxellois, avec les œuvres de Horta principalement³, mais aussi progressivement quelques œuvres iconiques de l'Art nouveau telles que la maison personnelle de l'architecte Paul Hankar, le palais Stoclet de Josef Hoffman, l'hôtel Hannon de Jules Brunfaut (fig.2) –menacé de destruction et sauvé par l'achat par la commune de Saint-Gilles– ou encore la Maison Cauchie. Le sauvetage de cette dernière illustre bien la manière dont la protection intervenait à l'époque. Située rue des Francs, la maison de Paul Cauchie, avec sa fameuse façade-affiche, était promise à la démolition pour faire place à un

immeuble d'appartements. Cette menace provoqua la mobilisation, en 1971, des Archives d'Architecture Moderne (AAM)⁴, de l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines (ARAU) et du Musée Horta, tant et si bien que la CRMS proposa le classement qui fut approuvé en 1975⁵.

Ces hauts-faits de la résurrection de l'Art nouveau participent naturellement d'une prise de conscience plus lente et profonde, portée, dès les années 1950⁶, par les premières publications de chercheurs –l'intérêt pour le style 1900 se portant d'abord sur le mobilier– et, dans les années 1960, des expositions. En 1975 fut publié l'inventaire d'urgence du *Sint-Lukasarchief*, un travail qui mettra en évidence le patrimoine XIX^e de la Région, avec un accent tout particulier sur des centaines de biens Art nouveau, fussent-ils plus modestes. Les années 1970 ont été également

plus propices à la protection de ce patrimoine grâce à l'influence des Communautés culturelles, qui ont ouvert une prise en considération plus grande du patrimoine culturel bruxellois.

Ce mouvement s'est accentué avec la deuxième réforme de l'État qui accorda plus de pouvoir aux Communautés française et flamande pour cogérer les matières culturelles à Bruxelles. De 1981 à 1988, le nombre de classements augmente. Ils portent désormais sur les œuvres d'autres architectes que Horta. Ainsi par exemple, le Bloemenwerf, maison personnelle de l'architecte Henry van de Velde, est classé en 1983⁷. Désormais sont aussi classés des biens du début du XX^e siècle –époque où l'Art nouveau quitte son statut d'avant-garde pour se populariser, avec les architectes dits de la «deuxième génération» Art nouveau⁸, élèves de Hankar et Horta. À cette époque débute la protection de l'œuvre abondante de Ernest Blérot, Gustave Strauven ou Paul Hamesse. Les années 1980 voient aussi le classement d'œuvres d'architectes éclectiques du XIX^e siècle qui se sont aussi exprimés dans l'Art nouveau comme par exemple Jules Jacques Van Ysendyck ou Octave Van Rysselberghe.

En 1988, un fameux arrêté royal préalable à la régionalisation, dit «arrêté Tobback», prend 46 décisions de classement définitif de 70 biens, parmi lesquels de nombreux bâtiments Art nouveau. Si l'on considère la période s'étendant de 1971 à la création de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989, on constate qu'elle débuta avec une vision de classement systématique de l'œuvre de Horta sous l'impulsion de Jean Delhaye, puis la protection s'élabora plutôt en réponse à des opportunités, concernant



Fig. 3

Intérieur du *Old England*, occupé par un magasin de tapis, rue Montagne de la Cour 2 à Bruxelles (M. Celis, 1984 © SPRB).

d'autres architectes, au gré des demandes de propriétaires ou des menaces de démolition.

L'ACTION DE LA RÉGION

À ses débuts en 1989, la nouvelle Région de Bruxelles-Capitale, désormais compétente pour la protection du patrimoine, mène à bien d'anciennes propositions et procédures de classement de biens Art nouveau restées en souffrance, et elle agit encore selon la loi nationale de 1931 dont l'application a été régionalisée. Par exemple fut classé en 1989 l'ancien magasin *Old England* de l'architecte Paul Saintenoy (fig.3), qui abrite aujourd'hui le Musée des Instruments de Musique.

Bientôt, la Région se dote de son propre instrument législatif en remplacement de la loi de 1931 : l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la

conservation du patrimoine immobilier définit de nouvelles notions telles que celle d'ensemble patrimonial. Elle vise des biens dont l'intérêt est régional et non plus seulement national, de sorte que des bâtiments d'envergure plus locale peuvent être protégés. La législation bruxelloise est plus ouverte, plus participative. Elle permet aux propriétaires et aux associations de demander eux-mêmes le classement. Des associations se créent, comme l'association Pétitions-Patrimoine qui fut à l'origine, entre autres, du classement d'une école Art nouveau d'Henri Jacobs. Comme le *Sint-Lukasarchief*, cette association a milité activement pour une protection maximale de tous les témoignages de l'Art nouveau bruxellois.

Armé de ce nouvel outil, le Gouvernement bruxellois multiplie et systématise la protection par le biais de véritables campagnes thématiques ou chronologiques. Pour

ce qui est de l'Art nouveau, notons que plus des trois-quarts des procédures de protection sont postérieures à 1989. L'on perçoit bien que les Bruxellois ont pris le destin de leur patrimoine en mains, et qu'ils sont marqués par les destructions du passé qui ont valu à la capitale une réputation peu enviable.

À présent, l'Art nouveau est considéré comme un atout culturel, porteur de l'identité bruxelloise. Il sert sa renommée internationale, contribue à la valorisation touristique de la région. Le fameux titre de l'ouvrage de Borsi et Wieser, *Bruxelles, Capitale de l'Art nouveau*, prend soudain un autre sens, une autre valeur, servant le concept très moderne de marketing urbain. Plus profondément, les Bruxellois vont s'approprier cet élément culturel dont ils peuvent être fiers. Ils se ruent aux Journées du Patrimoine, participent aux nombreuses visites guidées proposées tout au long de l'année par le secteur

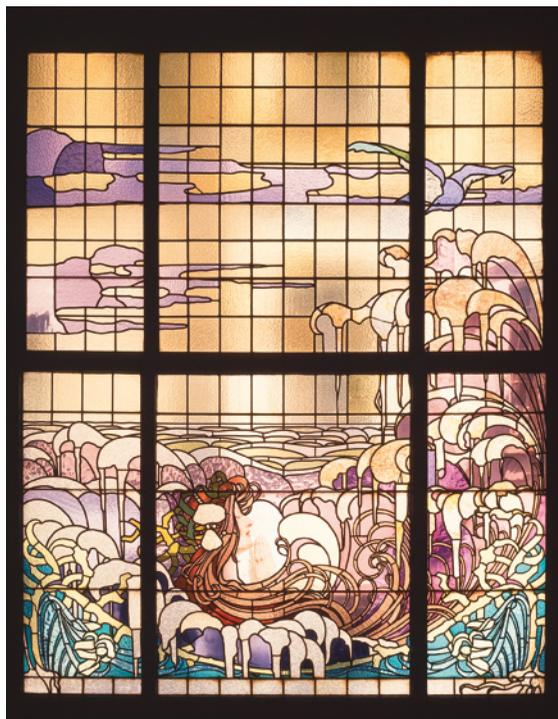


Fig. 4
Vitrail de Privat Livemont dans la maison personnelle de Paul Saintenoy, rue de l'Arbre Bénit 123 à Ixelles (Ch. Bastin et J. Evrard © SPRB).



Fig. 5
Hôtel Delannoy, construit en 1906, avenue de Tervueren 120 à Woluwe-Saint-Pierre, démolie en 1993 (M. Vanhulst © SPRB).

associatif, qui lui-même continuera à valoriser les trésors architecturaux de l'Art nouveau (fig. 4).

Outre l'ordonnance, 1993 apporte également le premier Plan régional de Développement, qui porte les ambitions urbanistiques de la nouvelle Région, et comporte une carte thématique consacrée au patrimoine, qui reprend une liste de biens majeurs dont plusieurs biens et ensembles Art nouveau.

Ces avancées importantes ne doivent pas masquer le fait que la défense du patrimoine reste au cœur d'un rapport de force avec d'autres intérêts collectifs ou particuliers, qui ne se résout pas toujours en sa faveur. 1993 est aussi l'année du scandale du 120 avenue de Tervueren (fig. 5) : la façade de l'hôtel Delannoy, construit en 1906 par Paul Hamesse, est démolie illé-

galement pour mettre en œuvre un permis octroyé fin 1991, malgré le classement intervenu in extremis, en mars 1992. Cet épisode donne un nouveau martyr à l'Art nouveau bruxellois, avec une construction de la deuxième génération d'architectes. Il va impulser des protections assez nombreuses de biens Art nouveau, et de l'œuvre de Paul Hamesse en particulier. Le souvenir en est gardé par la façade du 120 avenue de Tervueren, qui a été remontée en 2007, et intégrée dans une nouvelle promotion immobilière.

Chaque législature a vu la protection de témoins remarquables de l'Art nouveau. Il s'agit de classements ponctuels ou opportunistes, liés aux demandes de propriétaires souhaitant valoriser leur bien, ou à des menaces sur des biens remarquables, comme précédemment. Mais avec la Région, la nouveauté

est la programmation de véritables campagnes de protection de l'Art nouveau. Ce fut le cas sous la seconde législature du Ministre-Président Charles Picqué (1995-1999), puis en 2004, avec la campagne portée par le ministre Willem Draps, qui concernait principalement des architectes de la deuxième génération de l'Art nouveau. L'année 2004 préparait, par ces actions concrètes, l'événement touristique «Bruxelles Art nouveau» de l'année 2005.

Ces campagnes ont été préparées par l'administration, sur base de la compilation d'ouvrages de référence, de listes de biens à protéger⁹, de prospections et de vérifications sur le terrain. La campagne de 2004 se caractérisait par une approche monographique des architectes, avec une sélection veillant à s'intéresser au patrimoine des diverses



Fig. 6
Villa, avenue de Tervueren 28 à Etterbeek.
Arch. J. Barbier, 1898 (A. de Ville de Goyet,
2016 © SPRB).

communes. Elle va s'intéresser aux 28 architectes déjà mis en exergue dans l'ouvrage de Borsi et Wieser (à part Fritz Seeldraayers), mais aussi à des auteurs moins connus, d'intérêt plus local¹⁰.

Sans doute, le couronnement de ce demi-siècle de défense du patrimoine Art nouveau bruxellois réside dans le fait que sur les trois biens ou ensembles bruxellois inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, deux concernent des œuvres Art nouveau, qui sont donc reconnues à l'égal de la somptueuse et mondialement connue Grand-Place de Bruxelles. En 2000, l'UNESCO reconnut la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble des quatre œuvres majeures de Victor Horta : l'hôtel Tassel, l'hôtel Solvay, l'hôtel van Eetvelde et la maison-atelier de Victor Horta (actuel Musée Horta). Quatre hôtels de maître, emblématiques de la première partie de sa carrière, qui sont aujourd'hui visitables. Ensuite en 2009, l'UNESCO approuva l'inscription sur la Liste du Patrimoine

mondial d'un troisième bien bruxellois : l'extraordinaire palais Stoclet de l'architecte Josef Hoffman. Cet exceptionnel témoignage de l'Art nouveau typique du courant *Wiener Werkstätte*, participe par sa valeur internationale à conforter la reconnaissance de Bruxelles comme capitale de l'Art nouveau.

Si elle se fonde sur de véritables désastres, l'histoire de la préservation de l'Art nouveau à Bruxelles est donc une celle d'une série de succès qui lui ont donné une protection et une reconnaissance irréversible, continuellement aiguillonnée par le danger de destructions nouvelles. Ainsi récemment, sur la même prestigieuse avenue que celle du palais Stoclet, une remarquable œuvre Art nouveau de l'architecte Jules Barbier¹¹ fut menacée de démolition pour faire place à une promotion immobilière (fig. 6). Son malheur était sans doute la discrétion de sa façade, la relative ignorance de la qualité de son intérieur et les transformations qu'elle avait subies. Or ces transformations elles-mêmes ont acquis une valeur patrimoniale, tant elles racontent l'histoire des goûts et les modifications qu'ils induisent. Elles constituent pour la CRMS un témoignage qui doit être préservé. Ainsi, un peu comme au bon vieux temps des premiers combats, amoureux de l'art et riverains se sont mobilisés, et le gouvernement bruxellois a entamé une procédure de classement qui sauvera la maison et consacra sa valeur culturelle.

NOTES

1. Ainsi Jean Delhay tenta vainement de faire classer l'hôtel Aubecq pour éviter sa destruction. Il obtint néanmoins le démontage d'une partie de la façade.
2. Lettre signée du Directeur général Émile Langui datée du 5 octobre 1961, Ministère de l'Instruction publique,

Administration des Arts, des Lettres et de l'Éducation Populaire.

3. Onze œuvres de Victor Horta furent ainsi classées entre 1971 et 1977.
4. Les Archives d'Architecture Moderne avaient organisé, en 1969, une importante exposition consacrée à Antoine Pompe [CULOT, M. et TERLINDEN, F., *Antoine Pompe et l'effort moderne en Belgique 1890-1940*, catalogue de l'exposition organisée par les Archives d'Architecture Moderne, éd. du Musée d'Ixelles, 1969].
5. La maison fut définitivement sauvée avec son acquisition par Guy Dessicy qui en fit le musée que l'on connaît aujourd'hui.
6. Des monographies d'architectes Art nouveau fameux sont déjà publiées dans les années 1960 et 1970 [DELEVOY, R. L., *Victor Horta*, coll. Monographies de l'art belge, Elsevier, Bruxelles, 1958; DELHAYE, J. et PUTTEMANS, P. « L'œuvre de Victor Horta », numéro spécial de *Rythme*, 1964; BORSI, F. et PORTOGHE SI, P., *Victor Horta, Bruxelles-Florence*, 1969; BORSI, F. et WIESER, H., *Bruxelles, Capitale de l'Art nouveau*, Marc Vokaer, Bruxelles, 1971; HOPPENBROUWERS, A., VANDENBREDEN, J., BRUGGEMANS, J., *Victor Horta, architectonographie*, Confédération nationale de la construction, Bruxelles, 1975; WATELET, J. Gr., *Gustave Serrurier- Bovy, architecte et décorateur, 1858-1910*, Palais des Académies, Bruxelles, 1975; HAMMACHER, A.M., *Le monde de Henry van de Velde*, Fonds Mercator et Paris, Hachette, Anvers, 1967].
7. Voir l'article de Fr. Aubry, p. 44 à 55.
8. L'expression « deuxième génération de l'Art nouveau » apparaît dans le livre de BORSI, F. et WIESER, H., *op.cit.*, 1992 (2^e édition), p. 73. Selon eux, elle réagit à la perte de vitalité notable, dès après 1900, par une tendance à la géométrisation.
9. L'inventaire *Sint-Lukasarchief*, la liste du patrimoine à protéger qui en fut tirée en 1993, et une étude du patrimoine Art nouveau commandée à l'ARAU au début des années 2000.
10. Ces architectes ont été étudiés notamment dans l'ouvrage *50 artistes autour de Victor Horta* publié à l'occasion de l'exposition tenue en 1996 à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.
11. Maison signée Jules Barbier, avenue de Tervueren 28 à 1040 Bruxelles, transformée en 1924 par l'architecte Ingelbrecht.

LA LISTE DES BIENS ART NOUVEAU PROTÉGÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DE QUELLE ÉPOQUE DATENT-ILS ?

On définit, en général, l'Art nouveau comme une brève période allant de 1890 environ jusque vers 1914. La liste comprend des biens réalisés dans cette fourchette chronologique, parfois un peu au-delà comme l'athénée Uccle I d'Henri Jacobs réalisés après la Première Guerre. Certaines œuvres plus tardives à la limite de l'Art nouveau géométrique et de l'Art Déco, comme des œuvres de Jean-Baptiste Dewin, ne sont pas reprises.

COMBIEN DE BIENS SONT-ILS PROTÉGÉS ?

Le patrimoine Art nouveau est, avec celui datant de l'Ancien Régime, la catégorie la mieux représentée en nombre de décisions de protection. La liste présentée ici tente d'en donner un aperçu. Elle dénombre environ 250 biens différents. Sur

une estimation très large d'environ 4.000 biens (immeubles, sites, arbres) protégés en Région bruxelloise, cela représenterait 6 % des biens. La réalité est cependant plus complexe à chiffrer. En effet, certains biens Art nouveau, ou d'inspiration Art nouveau, auraient pu intégrer la liste car ils sont protégés par leur inscription dans des sites, ensembles ou espaces publics classés. C'est le cas de monuments funéraires, certains de Victor Horta, compris dans les cimetières classés du Dieweg ou d'Ixelles¹ ou de monuments publics dans les parcs².

La sélection de ces biens Art nouveau est en partie arbitraire. On y a inclus d'emblée les œuvres des pères fondateurs (Horta, van de Velde, Hankar, Serrurier-Bovy) et celles de leurs élèves. L'arbitrage est plus difficile pour les biens de style

éclectique, ou *cottage*, dénotant une certaine inspiration Art nouveau, par leur vocabulaire décoratif, l'usage apparent des structures métalliques, en façade ou à l'intérieur. On a opté ici pour une sélection plus restrictive que celle des ouvrages à vocation grand public et touristique.

Les œuvres éclectiques matinées d'Art nouveau d'architectes comme Bosmans et Vandeveld ou même J.J. Van Ysendyck sont typiques de cette veine. Elles ont été reprises, comme la Bibliothèque Solvay, ou l'ancien Institut de Physiologie (actuel lycée Jacquain), tous deux dans l'ancienne Cité scientifique du parc Léopold. L'aménagement d'une pièce à décor Art nouveau, ou la présence d'éléments de ce style dans un immeuble n'a pas été un critère suffisant pour que celui-ci figure dans la liste. De même, les éléments de

LISTE DES DÉCISIONS DE CLASSEMENT OU DE SAUVEGARDE

* Bâtiments Art nouveau étudiés en tout ou partie par la Cellule Décors des Monuments, Département conservation, IRPA

◇ Patrimoine mondial de l'Unesco

les années 1960

Maison personnelle et atelier de Victor Horta, rue Américaine 23-25 à Saint-Gilles (arch. V. Horta, 1898). CL 16/10/1963 ◇

les années 1970

Extension de l'hôtel van Eetvelde, avenue Palmerston 2 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1899). CL 21/06/1971

Hôtel Deprez-van de Velde, avenue Palmerston 3 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1895). CL 21/06/1971

Maison Dubois, avenue Brugmann 80 à Forest (arch. V. Horta, 1907). CL 20/07/1972

1 ► Maison personnelle de l'architecte, rue des Francs 5 à Etterbeek (arch. P. Cauchie, 1905). CL 26/05/1975

Maison personnelle de l'architecte, rue Defacqz 71 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1893). CL 26/05/1975 *

Anciens magasins Waucquez, rue des Sables 20 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1903). CL 16/10/1975

Hôtel Max Hallet, avenue Louise 346 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1904). CL 16/10/1975 *

Jardin d'enfants, rue Saint-Ghislain 40 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1897). CL 30/03/1976

Maison Autrique, chaussée de Haecht 266 à Schaerbeek (arch. V. Horta, 1905). CL 30/03/1976

Palais Stoclet, avenue de Tervueren 279-281 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. J. Hoffmann, 1905). CL 30/03/1976 * ◇

Hôtel Edmond van Eetvelde, avenue Palmerston 4-6 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1895). CL 18/11/1976 * ◇

Hôtel Tassel, rue Paul Émile Janson 6 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1905). CL 18/11/1976 * ◇

2 ► Hôtel Hannon, avenue de la Jonction 1 à Saint-Gilles (arch. J. Brunfaut, 1902). CL 18/11/1976 (façade et toitures) *

3 ► Maison et atelier de Georges Lemmers, rue de la Réforme 74 à Ixelles (arch. G. Charle, 1904). CL 18/11/1976

Pavillon et relief *Les Passions humaines*, parc du Cinquantenaire (arch. V. Horta, 1890-1906, sculpt. J. Lambeaux 1886-1898). CL 18/11/1976

Ancien institut de physiologie (actuel lycée Jacquain), compris dans le site du Parc Léopold (arch. J.J. Van Ysendyck). CL 18/11/1976

Hôtel Solvay, avenue Louise 224 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1894-1903). CL 07/04/1977 * ◇

petit patrimoine tels des décors de céramique ou sgraffites, appliqués dans ou sur des immeubles, ne sont généralement pas repris dans la liste. Les aménagements d'inspiration Art nouveau ou réaménagements d'immeubles plus anciens ne sont donc pris en compte que s'ils sont suffisamment globaux et significatifs. Cela signifie donc qu'en réalité le nombre de biens classés liés à l'Art nouveau dépasse le chiffre de la liste.

QUELS SONT LES TYPES DE BIENS PROTÉGÉS ?

Ce sont, majoritairement, des œuvres d'après 1900, soit la période dite de la « seconde génération ».

La grande majorité des protections concerne des immeubles de logements, en général entre mitoyens, soit l'image de la maison bruxelloise typique. Beaucoup sont des maisons et ateliers d'artistes et d'architecte; une catégorie sociale ouverte aux concepts progressistes incarnés par l'Art nouveau. Bon nombre sont des maisons de rapport ou destinées à la

location. Les riches hôtels de maître ne représentent donc qu'une petite partie.

Autre typologie bien représentée, les commerces comme des devantures, intérieurs et cafés, grands magasins]. Si une petite dizaine d'infrastructures scolaires, principalement dues à l'architecte Henri Jacobs, ont été classées, les équipements sont assez peu représentés. On remarque un cinéma (le *Pathé Palace*), deux maisons communales réaménagées (à Watermael-Boitsfort et à Saint-Josse-ten-Noode), deux cliniques privées et la chapelle d'un hôpital public (Brugmann), des sociétés d'assurances (ancien bâtiment de la Prévoyance sociale, intérieur de l'hôtel Gresham) et un logement social. Quelques exemples très significatifs du « petit patrimoine » décoratif ont été repris dans la liste.

La liste reprend enfin trois ouvrages d'art éclectiques fortement teintés d'Art nouveau, du moins dans

leur pristin état (pont du Jubilé surplombant Tour et Taxis, passage Chambon à Laeken, pont du Charroi à Anderlecht), et deux monuments d'art public (mât électrique de Lalaing et fontaine place des Bienfaiteurs, tous deux à Schaerbeek).

COMMENT SONT-ILS PROTÉGÉS ?

Il faut savoir que si une seule décision de protection peut concerner un ensemble d'immeubles, à l'inverse, plusieurs décisions peuvent ne concerner qu'un seul immeuble. Ainsi, les ensembles classés d'Ernest Blérot, sis rue Vanderschrick à Saint-Gilles ou rue Saint-Boniface à Ixelles, comprennent chacun une dizaine de maisons. Tandis que certains immeubles tels l'hôtel Hannon, la maison Kwachet, l'hôtel Solvay, le palais Stoclet, l'hôtel Winssinger, l'ancienne chemiserie Niguet ou la clinique Van Neck ont fait l'objet d'extensions de classement au fil de la prise de conscience de leur intérêt global et des opportunités.

1 ▼ (M. Vanhulst, 2012 © SPRB).



2 ▼ (A. de Ville de Goyet, 2016 © SPRB).



3 ▼ (© SPRB).



Les protections sont essentielle- ment des classements. Douze déci- sions d'inscription sur la liste de sauvegarde (protection plus souple mais sans possibilité de subsides) dans les années 1990 concernent des biens jugés moins authentiques ou dont l'intérêt paraissait alors plus secondaire. Ces décisions sont susceptibles de réévaluation. Ainsi, récemment, les trois maisons Jaspar conçues par Paul Hankar, rue de la Croix de Pierre 76-80 à Saint-Gilles, inscrites sur la liste de sauvegarde, ont été classées à la demande d'un propriétaire afin de soutenir la restitution d'éléments disparus.

Les étendues de protection ne concernent souvent que les façades et les toitures, mais, on l'a vu, des extensions de classement ont été adoptées au fil des découvertes, réévaluation et besoins de finan- cement. On a parfois protégé des biens au départ pour leur intérieur

remarquable, comme les décors subsistant dus à Gustave Serrurier- Bovy, à l'hôtel Beauwens, place du Petit Sablon 14 ; ou la dernière pro- cédure de classement en date, le 28 avenue de Tervueren, œuvre de 1898 de l'architecte Jules Barbier, transformé en façade en 1924.

Les protections récentes s'inté- ressent davantage aux intérieurs. Ils y sont mis en exergue, sans doute grâce à la meilleure connais- sance que l'on en a suite aux études préalables (chemiserie Niguet, hôtel Winssinger), et la volonté est de les mettre en valeur. Il s'agit d'assurer une préservation dans une vision d'ensemble de ce qui est souvent conçu comme un concept décoratif et une œuvre totale. Ainsi, on a étendu la protection de biens déjà classés antérieurement, l'exemple le plus remarquable étant la protection des éléments mobiliers d'origine conçus pour le palais Stoclet. Le mobilier, certes

moins spectaculaire, fut aussi inté- gré dans le classement d'une autre œuvre : la chancellerie de l'ambas- sade de France, due à l'architecte parisien Georges Chedanne, dont le mobilier est attribué à l'école de Nancy³.

LES PROTECTIONS SONT-ELLES REPRÉSENTATIVES DU PATRIMOINE ART NOUVEAU BRUXELLOIS ?

Les chefs-d'œuvres des pères de l'Art nouveau sont quasi tous clas- sés. L'œuvre Art nouveau bruxelloise d'Henry van de Velde est, mis à part le socle du monument à Frédéric de Mérode place des Martyrs, entiè- rement classée. Il s'agit tant des immeubles qu'il conçut lui-même, que des intérieurs qu'il réalisa avec Octave Van Rysselberghe.

L'œuvre de Paul Hankar, dont le nombre de témoins connus subsis- tant à Bruxelles est limité à onze est également entièrement pro- tégée : sa maison personnelle en

les années 1980

Anciens magasins Wolfers Frères, rue d'Arenberg 11-13 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1909). CL 01/10/1981

4 ► Hôtel Beukman, rue Faider 83 à Ixelles (arch. A. Roosenboom, 1900). CL 07/12/1981 *

Clinique du Docteur Van Neck, rue Henri Wafelaerts 53 à Saint-Gilles (arch. A. Pompe, 1910). CL 07/12/1981 (façade)

Hôtel Ciambertani, rue Defacqz 48 à Ixelles (arch. P. Hankar, 1897). CL 12/01/1983 *

5 ► Maison particulière, rue Vilain XIII 9 à Ixelles (arch. E. Blérot, 1902). CL 15/03/1983

Villa Bloemenwerf et parc, avenue Vanderaey 102 à Uccle (arch. H. van de Velde, 1895). CL 03/08/1983 *

6 ► Villa *Les Hiboux*, avenue Brugmann 55 à Saint-Gilles (arch. E. Pelseeneer, 1899). CL 27/10/1983

Hôtel Hannon, avenue de la Jonction 1 à Saint-Gilles (arch. J. Brunfaut, 1902). CL 29/11/1983 (extension à l'intérieur) *

Ancienne chemiserie Niguet, rue Royale 13 à Bruxelles (arch. P. Hankar, 1896). CL 22/02/1984 (devanture) *

Maison Kwachet, rue Van Campenhout 51 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1901). CL 29/02/1984 (façade et toiture)

Hôtel Otlet, rue de Florence 13 à Bruxelles (arch. O. Van Rysselberghe, H. van de Velde, 1894). CL 06/05/1984 *

Hôtel Winssinger, rue de l'Hôtel des Monnaies 66 à Saint-Gilles (arch. V. Horta, 1894). CL 07/12/1984 (façade, toiture avant, escalier du hall et entresol) *

Hôtel Lunden, avenue Louise 81 à Bruxelles (arch. P. Saintenoy, 1898). CL 08/08/1988

Maison de Saint Cyr, square Ambiorix 11 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1905). CL 08/08/1988 *

Maison Van Dijk, boulevard Clovis 85-87 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1900). CL 08/08/1988

Ancienne maison et atelier du peintre Rogiers, rue Charles Quint 103 à Bruxelles (arch. P. Hamesse, 1898). CL 08/08/1988 *

Maison Van Ophem, rue du Taciturne 34 à Bruxelles (arch. P. Saintenoy, 1900). CL 08/08/1988

Maison de Victor Taelemans, rue Philippe le Bon 70 à Bruxelles (arch. V. Taelemans, 1901). CL 08/08/1988

Villa Marie-Mirande (maison personnelle du céramiste Guillaume Janssens), avenue de Selliers de Moranville 11 à Berchem-Sainte-Agathe (arch. V. Tinant, 1912). CL 08/08/1988

Ensemble de maisons, avenue Jean Volders 42 à 48, chaussée de Waterloo 13 et rue Vanderschrick 1 à 25 à Saint-Gilles (arch. E. Blérot, 1900). CL 08/08/1988

Ancien Hôtel Cohn-Donnay, rue Royale 316 à Saint-Josse-ten-Noode (aménagement. arch. P. Hamesse, 1904). CL 08/08/1988

7 ► Institut anatomique (actuelle annexe lycée Jacquain) et Institut Solvay, rue Belliard 137 à Bruxelles (arch. J.J. Van Ysendyck [1893-94], H. Vandeveld et C. Bosmans [1901-02]). CL 08/08/1988

Ancien magasin *Old England*, rue Montagne de la Cour 2 à Bruxelles (arch. P. Saintenoy, 1898). CL 30/03/1989

Maisons jumelées, avenue du Général de Gaulle 38 et 39 à Ixelles (arch. E. Blérot, 1904). CL 30/03/1989

1975, deux œuvres dans les années 1980 [hôtel Ciamberlani et devanture de la chemiserie Niquet], puis deux campagnes entre 1996 et 2001 et en 2004, l'intérieur de l'ancienne chemiserie Niquet de la rue Royale.

Certains architectes sont très bien représentés en nombre d'œuvres classées, comme Gustave Strauven, Ernest Blérot, Paul Hamesse, Paul Vizzavona, ou Henri Jacobs, dont les écoles ont fait l'objet d'une attention particulière. Ces architectes, assez prolifiques, ont marqué le paysage bruxellois. Les dernières campagnes de protection, menées par architecte, n'ont pas visé l'exhaustivité et il pourrait être intéressant avec le recul de vérifier si les œuvres les plus représentatives ont toutes été suffisamment protégées. Par ailleurs, l'œuvre d'architectes moins connus, notamment dans le nord-ouest de Bruxelles, mériterait d'être mieux mise en lumière.

L'œuvre majeure de Victor Horta fut protégée de manière systématique, depuis les années 1970, mais quelques éléments Art nouveau pourraient encore s'y ajouter, comme l'hôpital Brugmann à Laeken, dont seule la chapelle a été classée, en vue de sa réaffectation. Le classement de cet hôpital pavillonnaire, selon une typologie comparable à celui de l'hôpital Sant Pau construit par L. Domènech i Montaner à Barcelone et classé, se heurte à une difficulté: comment ne pas figer par le classement un bâtiment avant tout fonctionnel, et soumis à des normes strictes et évolutives?

C'est aussi le cas du logement social, dont un unique témoin est protégé, et encore, seule la façade. La célèbre cité Hellemans au cœur des Marolles, rénovée avec respect, ou la cité de l'Olivier, œuvre pionnière d'Henri Jacobs à Schaerbeek mériteraient cependant une reconnaissance, via un classement.

La protection des intérieurs remarquables d'autrefois est aujourd'hui, avec l'impact de l'essor démographique, le goût pour des intérieurs épurés, et les standards de confort plus exigeants, un défi pour le patrimoine bruxellois. Il s'agirait de consacrer plus d'attention aux intérieurs. Cela reste une gageure pour l'avenir de conserver et restaurer des intérieurs cohérents, parfois avec leur mobilier. De nombreux intérieurs réservent en effet encore bien des surprises.

On le voit, quoique la thématique de l'Art nouveau ait été très bien couverte depuis l'avènement de la Région de Bruxelles-Capitale, le sujet n'est pas encore épuisé...

YA-T-IL ENCORE DU PATRIMOINE ART NOUVEAU À PROTÉGER ?

Le nombre d'immeubles Art nouveau en Région bruxelloise est évalué entre 1.500 – d'après l'ouvrage de F. Borsi, *Bruxelles Capitale de l'Art nouveau* – et 2.500, d'après le *Sint-Lukasarchief*.

4 ▼ [© KIK-IRPA, Bruxelles].



5 ▼ [A. de Ville de Goyet, 2010 © SPRB].



6 ▼ [A. de Ville de Goyet, 2016 © SPRB].



7 ▼ [M. Vanhulst, 2012 © SPRB].



Les protections individuelles de biens correspondraient alors à un dixième du patrimoine Art nouveau. Cependant, aucun inventaire thématique dédié à ce style n'a encore été dressé de manière systématique à ce jour. L'Inventaire régional général du patrimoine architectural, publié sur www.irisonmonument.be, permettra, à terme, lorsque chaque commune aura été analysée, de manière approfondie, d'avoir une vue globale quantitative sur ce style. D'ores et déjà cependant, à la simple consultation des ouvrages et guides sur l'Art nou-

veau, on peut estimer que la Région offre encore un réservoir de biens méritant une protection patrimoniale, à Schaerbeek notamment.

NOTES

1. Par exemple, le monument de la famille Solvay par Victor Horta au cimetière d'Ixelles classé comme ensemble en 2016, ou des monuments funéraires au cimetière du Dieweg à Uccle, classé comme ensemble. Voir article de Linda Van Santvoort, p. 104 à 115.

2. Par exemple, le socle du monument à Léon Cladel (*Ompdrailles*) par Victor Horta au-dessus des jardins du Roi avenue Louise, le monument à Charles Buls par Victor Horta à la maison de l'Étoile, rue Charles Buls ou encore le monument Max Waller au square Ambiorix.

3. Il y a donc à Bruxelles, deux exemples d'Art nouveau non indigènes : le palais Stoclet (Art nouveau viennois) et l'Ambassade de France (Art nouveau français).

les années 1990

Maison Charles Charlier, rue du Cardinal 46 à Bruxelles (arch. J. Van Kriekinge et B. de Lestré-de Fabricebeckers, 1900). CL 28/02/1991

Maison du lieutenant Jean Delannoy, avenue de Tervueren 120 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. P. Hamesse, 1906). CL 26/03/1992

8 ► Maisons Van Camp-Van Overbeke, avenue de l'Yser 5 et 6 à Etterbeek (arch. J. Barbier, n° 6: 1900 et n° 7: 1907). CL 30/04/1992

Maison Kwachet, rue Van Campenhout 51 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1901). CL 02/07/1992 (extension au bel étage, menuiseries et vitraux)

Maison personnelle de P. Saintenoy: vitrail de Privat Livemont, rue de l'Arbre Bénit 123 à Ixelles (aménagement. arch. P. Saintenoy, 1897). CL 02/07/1992

Immeuble de rapport, rue du Lombard 5-9 à Bruxelles (arch. P. Hamesse, 1905). CL 03/06/1993

Maison, rue Vilain XIII 11 à Ixelles (arch. E. Blérot, 1902). CL 10/06/1993

Hôtel G. Hele, rue Joseph II 18 à Bruxelles (aménagement. arch. L. Govaerts, 1894). CL 15/07/1993

Hôtel Charlier, avenue des Arts 16 à Saint-Josse-ten-Noode (aménagement. int. arch. V. Horta, 1902). CL 15/07/1993

Ancien immeuble de la Prévoyance sociale, square de l'aviation 29-33 à Anderlecht (arch. R. Pringiers, 1912). CL 09/09/1993

Ancien hôtel *Gresham*, place Royale 3 à 1000 Bruxelles (aménagement. int. arch. L. Govaerts, 1900). CL 21/10/1993

Ensemble de maisons, rue du Vallon 22, 24, 26 et 28 à Saint-Josse-ten-Noode (arch. L. Sneyers, 1903). CL 14/04/1994

Maison Frison, rue Lebeau 37 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1894). CL 21/04/1994 *

Maison, boulevard Maurice Lemonnier 216 à Bruxelles (arch. E. Blérot, 1899). CL 28/04/1994

Maison, boulevard Général Jacques 36 à Ixelles (arch. E. Blérot, 1900). CL 28/04/1994

«Château» Delune, avenue Franklin Roosevelt 86 à Bruxelles (arch. L. Delune, 1902). CL 22/09/1994

Maison Sèthe, avenue Vanderaey 118 à Uccle (arch. H. van de Velde, 1895). CL 22/09/1994

Immeuble de rapport, à l'angle de la chaussée de Wavre 519 et de la rue Peter Benoît 2-4 à Etterbeek (arch. G. Strauven, 1905). CL 19/01/1995

Immeuble de rapport, rue de l'Écuyer 47-47A à Bruxelles (arch. P. Hamesse, 1907). CL 26/01/1995

Devanture de l'ancienne boulangerie «Le Bon», rue du Trône 65 à Ixelles (arch. inconnu, 1906). CL 07/03/1996

Pont de chemin de fer, dit «Pont du Charroi», rue du Charroi à Anderlecht (ing. M. Castiau, 1910). CL 16/03/1995

Ancienne galerie Leroy Frères, rue du Grand Cerf 6 à Bruxelles (arch. J. Barbier, 1900). CL 16/03/1995

Jardin d'enfants n°4, rue Locquenghien 16 à Bruxelles (arch. F. Symons, 1903). CL 16/03/1995

Maison, avenue de la Chasse 141 à Etterbeek (arch. P. Cauchie, 1910). CL 16/03/1995

Ancienne banque Brunner, rue de la Loi 78 à Bruxelles (aménagement. Arch. L. Govaerts, 1900). CL 09/05/1995

Pharmacie du Bon Secours, boulevard Anspach 160 et rue Bon Secours à Bruxelles (arch. P. Hamesse, 1904). CL 21/12/1995

Ancien atelier et habitation du charbonnier Édouard Taymans, rue des Champs-Élysées 6A-6 à Ixelles (arch. P. Hamesse, 1906). CL 21/12/1995

Maison, rue du Luxembourg 15 à Bruxelles (arch. G. Diaz, 1904). CL 28/03/1996

Maison, avenue de Tervueren 180 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. T. Eul, 1899). CL 04/07/1996

Ensemble de maisons dont la maison personnelle de H. Jacobs (n° 9), avenue Maréchal Foch 7, 9 et 11 à Schaerbeek (arch. H. Jacobs, n° 9 et 11: 1899, n° 7: 1905). CL 12/09/1996

Maison communale, place Antoine Gilson 1 à Watermael-Boitsfort (aménagement. E. Blérot, 1905). CL 12/09/1996

Maisons Hanssens, avenue Ducpétiaux 13, 15 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1894). SV 03/10/1996

Maison Schmidt, avenue Molière 172 à Ixelles (arch. J.-B. Dewin, 1910). CL 10/10/1996

Maisons Roersch, avenue Brugmann 120, 122, 124 à Forest (arch. E. Blérot, 1904). SV 30/01/1996

9 ► Cinéma *Pathé-Palace*, boulevard Anspach 85-85A à Bruxelles (arch. P. Hamesse, 1913). CL 27/03/1997

Maison personnelle de l'architecte, rue de Livourne 83 à Ixelles (arch. O. Van Rysseberghe, 1912). CL 05/06/1997 *

Céramiques intérieures dans les magasins de fabrication de porcelaines *Vermeren-Coché*, chaussée de Wavre 143 à Ixelles (arch. I. De Ruddere, 1897). CL 26/06/1997

Maison personnelle et ateliers du peintre Géo Bernier et Jenny Hoppe, rue de la Réforme 4 à Ixelles (arch. A. Chambon, 1902). CL 26/06/1997

Maison personnelle et atelier du peintre Jean Gouweloos, rue d'Irlande 70 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1896). CL 09/10/1997

Maison personnelle et atelier de la peintre et sculptrice Louise de Hem, rue Darwin 15-17 à Forest (arch. E. Blérot, 1902). CL 09/10/1997

Maison personnelle et atelier du peintre Émile Fabry, rue du Collège Saint-Michel 6 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. É. Lambot, 1902). CL 16/10/1997

Maison personnelle et atelier de l'architecte, avenue Jef Lambeaux 25 à Saint-Gilles (arch. P. Hamesse, 1909). CL 23/10/1997 *

Maison J.B. Aglave, rue Antoine Bréart 7 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1898). CL 06/11/1997

Immeuble de logements sociaux, rue Marconi 32 à Forest (arch. L. Govaerts, 1901). CL 06/11/1997

Maison Van Waesberghe, rue d'Irlande 52 à Saint-Gilles (arch. A. Van Waesberghe, 1899). CL 27/11/1997

Maison personnelle du sculpteur Pierre Braecke, rue de l'Abdication 31 à Ixelles (arch. V. Horta, 1901). CL 04/12/1997

Hôtel de Brouckère, rue Jacques Jordaens 34 à Bruxelles (arch. O. Van Rysselberghe, H. van de Velde, 1900). CL 04/10/1997 *

Maison, rue Africaine 92 à Saint-Gilles (arch. B. De Lestre, 1904). CL 04/12/1997

Devanture de l'ancien photographe Peeters, rue de la Madeleine 7 à Bruxelles (arch. L. Sneyers, 1904). CL 18/12/1997

Sgraffite de la maison personnelle et atelier de Alfred Ruytinx, rue Vogler 17A-17 à Schaerbeek (sgraffite Privat Livemont, 1906). SV 18/12/1997

École communale (actuel Centre scolaire du Souverain), rue Robert Willame 25 à Auderghem (arch. H. Jacobs, 1908-1912). SV 15/01/1998

Maison personnelle et atelier du peintre Cortvriendt, rue de Nancy 6-8 à Bruxelles (arch. L. Sneyers, 1900). CL 29/01/1998

10 ► Ensemble de maisons, avenue des Taillis 7, 9, 11-13 et 15 à Watermael-Boitsfort (arch. W. Jelley, 1899). SV 05/02/1998

Maison, place Antoine Delporte 17 à Saint-Gilles (arch. P. Hamesse, 1907). CL 12/02/1998

11 ► École communale n°4 (actuelle École en Couleur), rue Rodenbach 37-39 à Forest (arch. H. Jacobs, 1905). CL 12/02/1998

École normale Émile André (actuel Institut Diderot), rue des Capucins 58 à Bruxelles (arch. H. Jacobs, 1902-1910). CL 19/02/1998

Maison personnelle de l'écrivain et critique d'art Sander Pierron, rue de l'Aqueduc 157 à Ixelles (arch. V. Horta, 1903). CL 19/02/1998

Maison personnelle de l'architecte, rue Ernest Solvay 32 à Ixelles (arch. V. Taelemans, 1904). CL 19/02/1998

Ensemble de maisons, rue Ernest Solvay 12 à 22, rue Saint-Boniface 15 à 19 et 20, 22 à Ixelles (arch. E. Blérot, 1900). CL 05/03/1998

Maison personnelle et atelier de l'architecte, rue Potagère 150 à Saint-Josse-ten-Noode (arch. M. Mayeres, 1904). CL 12/03/1998

Maison C. Schröders, rue Philippe le Bon 55 à Bruxelles (arch. A. Van Waesberghe, 1898). CL 02/07/1998

Villa, rue Vergote 36 à Woluwe-Saint-Lambert (arch. P. Vizzavona, ca. 1910). SV 01/10/1998

Ancien ateliers Wolfers, avenue Roger Vandendriessche 28A à Woluwe-Saint-Pierre (arch. E. Van Nooten, Ph. et M. Wolfers pour la grille d'entrée, 1906). SV 01/10/1998

Maison P. Eggericx, rue Jean-Gérard Eggericx 15 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. F. Conard, 1912). CL 08/10/1998

Maisons Ferrier, rue Joseph II 148 et 150 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1898). SV 12/11/1998

Hôtel Janssens, rue Defacqz 50 à Ixelles (arch. P. Hankar, 1905). CL 12/11/1998

Villa et atelier de l'architecte, avenue Winston Churchill 51 à Uccle (arch. E. Pelseeneer, 1910). CL 04/03/1999

Maison personnelle et atelier du peintre Paul Verdussen, avenue Brugmann 211 à Ixelles (arch. P. Hamesse, 1901). CL 11/03/1999

Complexe formé par l'école communale n°1 «La Ruche», le gymnase et l'ancienne école industrielle, rue de la Ruche 30 et rue Josaphat 215, 229 et 241 à Schaerbeek (arch. H. Jacobs, 1907). CL 02/04/1999 *

Ensemble de maison dont la maison personnelle d'E. Frankinet (21), avenue des Rogations 15, 17, 19 et 21 à Woluwe-Saint-Lambert (arch. n°15: C. Damman, 1906, n°17 à 21: E. Frankinet, 1903). SV 02/04/1999

Maisons C. Schröders, F. Vanderveken et Claessens, square Gutenberg 5, 8 et 19 à Bruxelles (arch. A. Van Waesberghe, 1898). CL 22/04/1999

Maison Royer, place Jean Jacobs 7 à Bruxelles (arch. G. Peereboom, 1902). CL 27/05/1999

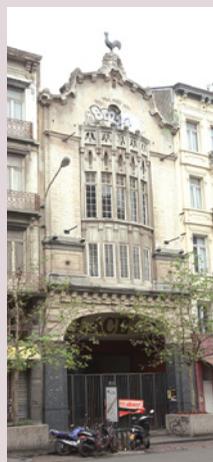
Maison Lebrun, place Jean Jacobs 9 à Bruxelles (arch. G. Hobé, 1903). CL 27/05/1999

Maison Jules Solvay, place Jean Jacobs 15 à Bruxelles (arch. J. Brunfaut, 1894). CL 27/05/1999

8 ▼ [A. de Ville de Goyet, 2012 © SPRB].



9 ▼ [A. de Ville de Goyet, 2012 © SPRB].



10 ▼ [© SPRB].



11 ▼ [A. de Ville de Goyet, 2011 © SPRB].



les années 2000

Maison personnelle de l'architecte, rue de Liedekerke 112 à Saint-Josse-ten-Noode (arch. L. Govaerts, 1899). CL 29/06/2000

Maisons Jaspas, rue de la Croix de Pierre 76-80 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1894). SV 20/07/2000

Taverne Falstaff, rue Henri Maus 17-23 à Bruxelles (arch. décor. E. Houbion, 1903-1916). CL 12/10/2000

Hôtel José Ciambertani et écuries, rue Paul Émile Janson 23-25 à Ixelles (arch. P. Hankar, 1900). CL 07/06/2001 *

Maison, avenue Ducpétiaux 47 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1895). CL 07/06/2001

Hôtel Vandebroek et deux maisons bourgeoises situées de part et d'autre, à l'angle de l'avenue Molière 177, 179 et avenue Brugmann 176, 178 à Forest (arch. P. Vizzavona, 1908). CL 28/06/2001

Maison Hellinckx, avenue Broustin 110 à Ganshoren (arch. inconnu, 1910). CL 28/06/2001

Maison Forge, avenue Paul Dejaer 10 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1898). SV 28/06/2001

Immeuble C. Bakker, chaussée de Forest 20A-20 à Saint Gilles (arch. inconnu, 1911). CL 19/07/2001

12 ► Maison Blérot, rue de la Vallée 40 à Ixelles (arch. E. Blérot, 1902). CL 10/10/2002

13 ► Ancien atelier et habitation de Clas Grüner Sterner, rue du Lac 6 à Ixelles (arch. E. Delune, 1902). CL 23/10/2003

Maisons jumelées Cazier-Knepper, boulevard de Smet De Naeyer 538, 540 à Bruxelles (arch. F. Brunfaut, 1911). CL 06/11/2003

Maison personnelle de l'architecte, rue Luther 28 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1905). CL 06/05/2004 *

Ancienne chapelle de l'hôpital Brugmann, place Arthur van Gehuchten 2-4 à Bruxelles (arch. V. Horta, 1905). CL 14/04/2005

Jardin du palais Stoclet, avenue de Tervueren 279-281 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. J. Hoffmann, 1905). CL 13/10/2005

Ensemble d'immeubles de rapport, rue de Laeken 171-177 à Bruxelles (arch. J. Michiels, 1910). CL 22/12/2005.

Immeuble à appartements, rue du Lombard 30-32 à Bruxelles (arch. P. Vizzanova, 1909). CL 22/12/2005

Maison H. Vanderborgh, avenue de Tervueren 305 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. N. Poubaix, 1909). CL 22/12/2005

14 ► Maison J. Van Stappen (actuelle *Quaker House*), square Ambiorix 50 à Bruxelles (arch. G. Hobé, 1899). CL 09/02/2006 *

Maison L. Dewindt, rue des Éburons 52 à Bruxelles (arch. L. Delune, 1901). CL 09/02/2006

Institut chirurgical du docteur Depage, place Georges Brugmann 29 à Ixelles (arch. J.B. Dewin, 1905). SV 16/02/2006

Maison personnelle de l'architecte, rue Van Elewyck 41 à Ixelles (arch. A. Delune, 1903). CL 23/02/2006

Maison personnelle de l'architecte, avenue du Panthéon 59 à Koekelberg (arch. F. Lefever, 1913). CL 23/02/2006

Maison personnelle de l'architecte, avenue du Mont Kemmel 5 à Forest (arch. A. Nelissen, 1906). CL 23/02/2006

Maison, avenue du Mont Kemmel 6 à Forest (arch. inconnu, 1905). CL 23/02/2006

Maison, avenue Besme 103 à Forest (arch. A. Boelens, 1903). CL 23/02/2006

Maison Spaak, rue Saint-Quentin 30 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1899). CL 30/03/2006

Maison Spaak, rue Saint-Quentin 32 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1899). CL 30/03/2006

Maison Van de Heede, rue de l'Abdication 4 à Bruxelles (arch. G. Strauven, 1902). CL 30/03/2006

Maisons, boulevard Général Jacques 186 et 188 à Ixelles (arch. B. De Lestre de Fabribeckers, 1905 et 1903). CL 15/06/2006

Hôtel Simoens (ou Baron Buffin), rue Caroly 19 à Ixelles (arch. H. Jacobs, 1904). CL 15/06/2006

Hôtel Watteyne, avenue de la Couronne 206 à Ixelles (arch. F. Tille, 1901). CL 15/06/2006

Maison personnelle de l'architecte, place Louis Morichar 14 à Saint-Gilles (arch. G. Delcoigne, 1899). CL 06/07/2006

Ensemble de maisons, avenue Ducpétiaux 18 et 20 à Saint-Gilles (arch. A. Van Waesberghe, 1898). CL 06/07/2006

Maison Peereboom, avenue Jef Lambeaux 12 à Saint-Gilles (arch. G. Peereboom, 1898). CL 06/07/2006

Maison Van Bellingen Tomberg, place Louis Morichar 41 à Saint-Gilles (arch. E. Blérot, 1900). CL 06/07/2006

Maison, rue de Roumanie 40 à Saint-Gilles (arch. P. Vizzanova, 1905). CL 06/07/2006

Maison Verhaege, avenue Louis Bertrand 43 à Schaerbeek (arch. G. Strauven, 1905). CL 13/07/2006

Maison 't Bieken, avenue Winston Churchill 90 à Uccle (arch. E. Delune, s.d.). CL 13/07/2006

Villa Élixa, avenue Winston Churchill 8 à Uccle (arch. V. Taelmans, 1899). CL 13/07/2006

Palais Stoclet, avenue de Tervueren 279-281 à Woluwe-Saint-Pierre (arch. J. Hoffmann, 1905). CL 09/11/2006 (extension à certains éléments meubles et objets) *

Pont de chemin de fer, boulevard du Jubilé à Molenbeek-Saint-Jean (ing. Fr. Brunneel, 1905). CL 19/04/2007

Passage Chambon, avenue de la Reine à Bruxelles (arch. A. Chambon, 1908). CL 19/04/2007

Maison personnelle de l'architecte, rue Le Corrège 35 à Bruxelles (arch. E. Ramaekers, 1899). CL 03/05/2007

Maison Heirman-Ritter, avenue Michel-Ange 80 à Bruxelles (arch. V. Taelmans, 1899). CL 05/07/2007

Ancienne clinique ophtalmologique du docteur Coppez, avenue de Tervueren 68-70 à Etterbeek (arch. J.-B. Dewin, 1912). CL 08/11/2007

Maison personnelle de l'architecte, avenue Molière 151 à Forest (arch. J.-B. Dewin, 1905). CL 08/11/2007 *

Hôtel Winsinger, rue de l'Hôtel des Monnaies 66 à Saint-Gilles (arch. V. Horta, 1894). CL 21/12/2007 (extension à la totalité) *

Ancienne pharmacie et maison de Max Blicke, boulevard Général Jacques 74 à Ixelles (arch. É. Lambot, 1899). CL 08/05/2008

les années 2010

Maison, avenue Winston Churchill 110 et rue Marianne à Uccle (arch. J.-B. Dewin, 1910). CL 14/01/2010

Chancellerie de l'Ambassade de France, rue Ducale 65 à Bruxelles (arch. G. Chedanne, 1910). CL 17/06/2010

Pâtisserie, rue du Bailli 75 à Ixelles (arch. inconnu, ca 1900). CL 17/02/2011

Ancienne chemiserie Niguét, rue Royale 13 à Bruxelles (arch. P. Hankar, 1896). CL 17/02/2011 (extension à la totalité de la boutique et la cour arrière) *

16 ► Crèche Le Nid, rue du Nid 9-13 à Ixelles (arch. F. Symons, 1911). CL 28/04/2011

Hôtel Beauwens, petit Sablon 14 à Bruxelles (aménagement. int. arch. G. Serrurier-Bovy, 1898-1899). CL 29/11/2012

Maisons Jaspas, rue de la Croix de Pierre 76-80 à Saint-Gilles (arch. P. Hankar, 1894). CL 17/10/2013

Clinique du docteur Van Neck, rue Henri Wafelaerts 53 à Saint-Gilles (arch. A. Pompe, 1910). CL 07/05/2015 (extension à la totalité)

Villa, avenue de Tervueren 28 à Etterbeek (arch. J. Barbier, 1898). Entame de classement 26/05/2016

16 ►

[A. de Ville de Goyet, 2010 © SPRB].

12 ▼ [A. de Ville de Goyet, 2010 © SPRB].



13 ▼ [M. Litt © SPRB].



14 ▼ [© KIK-IRPA, Bruxelles].



Ensemble d'immeuble à appartements, avenue Louis Bertrand 53-61 et 63-65 à Schaerbeek (arch. G. Strauven, 1906). CL 08/05/2008

Ensemble de maisons, chaussée de Waterloo 246-256 à Saint-Gilles (arch. P. Van Oostveen, 1901). CL 08/05/2008

Immeuble de rapport De Beck, avenue Paul Dejaer 9 à Saint-Gilles (arch. G. Strauven, 1902). CL 08/05/2008

Maison personnelle de l'architecte, rue des Carmélites 177 à Uccle (arch. A. Boelens, 1903). CL 15/05/2008

Monument aux Bienfaiteurs et ses abords, place des Bienfaiteurs à Schaerbeek (arch. H. Jacobs, 1903). CL 10/07/2008

Maison, place des Bienfaiteurs 5 à Schaerbeek (arch. H. Jacobs, 1909). CL 10/07/2008

Maison Charles Fortin, place des Bienfaiteurs 6 à Schaerbeek (arch. H. Jacobs, 1908). CL 10/07/2008

Ancienne école de filles, rue Herkoliers 35-37 à Koekelberg (arch. H. Jacobs, 1907). CL 25/09/2008

Anciennes écoles n° 11 et n° 13 (actuel complexe scolaire de Linthout), avenue de Roodebeek 59-61, 103 (arch. H. Jacobs, 1907-1913, 1922). CL 25/09/2008



15 ▲ [© SPRB].

15 ► Athénée royal d'Uccle I, avenue Houzeau 87 à Uccle (arch. H. Jacobs, 1916). CL 25/09/2008

Maison Devalck, rue André Van Hasselt 32-34 à Schaerbeek (arch. G. Devalck, 1900). CL 04/06/2009

Mât électrique - Combat de tigres et de serpents, avenue Deschanel et avenue Louis Bertrand à Schaerbeek (sculpt. J. De Lalaing, 1887-1913). CL 04/06/2009



Protecting the *Art Nouveau* heritage in Brussels.: a history of increasing cultural awareness

In 1971, at the end of a long era of ignorance and destruction of this treasure closely associated with the city's identity, Franco Borsi and Hans Wieser published the reference book *Bruxelles, capitale de l'Art nouveau (Brussels, capital of Art Nouveau)*. That same year also marked the start of a policy of continuous protection of *Art Nouveau* heritage, which is still in place today. Some 45 years later, the City-Region of Brussels has positioned itself as the cultural and tourist capital of this remarkable style that in fairly quick succession, was exalted and spurned and which is once again fascinating the public at large.

This article briefly retraces the history of the preservation of *Art Nouveau* heritage in the Brussels Region and the raising of both public and political awareness regarding the value of this exceptional heritage to the city's identity.

Though founded on a series of undeniable disasters, the history of the preservation of *Art Nouveau* in Brussels is one of a series of successes that gave it irreversible protection and recognition, continually driven by the danger of new destruction.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseqque,
Griet Meyfroots, Cecilia Paredes
et Brigitte Vander Bruggen.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseqque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Murielle Leseqque

AUTEURS / COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Werner Adriaenssens, Anne-Lise
Alleaume, Françoise Aubry, Caroline
Berckmans, Olivier Berckmans, Guy
Conde-Reis, Stéphane Demeter, Denis
Derycke, Paula Dumont, Isabelle
Leroy, Marc Meganck, Christophe
Mouzelard, Muriel Muret, Isabelle
Pauthier, Michel Provost, Christian
Spapens, Brigitte Vander Bruggen,
Linda Van Santvoort, Tom Verhofstadt,
Wivine Wailliez, Benjamin Zurstrassen.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le
comité de rédaction.

GRAPHISME

La Page sprl

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION

DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt, Brigitte
Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Mathilde Bell Andrade, Michel Gilbert,
Michel Huynh, Robrecht Janssen,
Tom Verhofstadt, Soetkin Vervust.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Wajnine, Directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine de
la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80,
1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout
droit de reproduction, traduction
et adaptation réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et
Sites - Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80,
1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AML – Archives et Musée
de la Littérature
APEB – Association pour l'Étude du Bâti
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CDBDU – Centre de documentation
Bruxelles Développement urbain
CIDEP – Centre d'Information, de
Documentation et d'Étude du Patrimoine
FRB – Fondation Roi Baudouin
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut
royal du Patrimoine artistique
MRAH – Musées royaux
d'Art et d'Histoire
MRBAB – Musées royaux des
Beaux-Arts de Belgique
MVB – Musée de la Ville de Bruxelles
SPRB – Service public
régional de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles
VUB – Vrije Universiteit Brussel

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2017/6860/008

*Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de
titel «Erfgoed Brussel».*

Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

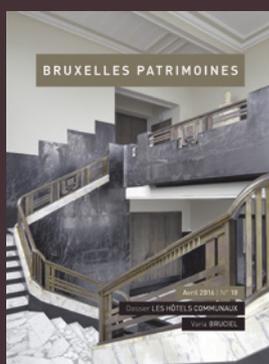
013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La Forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

Derniers numéros



018 - Avril 2016
Les hôtels communaux



019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles



021 - Décembre 2016
Victor Besme

